



Mise en demeure pour signer un acte authentique

Par **antoine 74**, le **23/09/2015** à **10:46**

Bonjour, j'ai signé un compromis pour l'achat d'un bien immobilier. La date de signature de l'acte a déjà été déplacée à l'amiable car mes fonds n'étaient pas débloqués. Je viens de recevoir une mise en demeure signée du notaire pour signer le lundi 28 à 9h. Mes fonds ne seront pas débloqués ces jours-ci. Je dois attendre environ 1 mois avant qu'ils soient libérés. Que dois-je faire pour ne pas perdre mon droit à acheter ce bien comme prévu? Demander un nouveau délai avec une date butoir? Car je suis assuré par ailleurs du financement. La mise en demeure émane du notaire seul. Les vendeurs n'ont pas signé cette mise en demeure. Le notaire affirme qu'il agit au nom des vendeurs mais ceux-ci ne signent pas le courrier. Que vaut cette mise en demeure? Et que puis-je faire? Envoyer un courrier LR-AR avec un engagement ferme et définitif pour une date précise? Par moi-même? Ou un avocat? Merci de vos conseils
Meilleures salutations.